En matière de développement urbain

- Îlots à requalifier en priorité permettant de créer de nouvelles activités économiques
- Résorber les dents creuses et favoriser la reconstruction de la ville sur la ville
- Requalifier les îlots tout en veillant à la préservation du caractère pavillonnaire de la zone
- Préserver la forme urbaine et architecturale du Vieux Pays
- Équipements à requalifier
- Créer de nouveaux équipements
- Limite de la marge de recul de 100 m depuis l'axe de la RD 603

En matière d'activités commerciales et artisanales

- Dynamiser, diversifier et revaloriser le tissu commercial et d'artisanat
- Requalifier le pôle commercial et d'artisanat du Parisis

En matière de mobilité

- Pacifier les circulations en faveur des modes doux
- Garantir la vue et les perméabilités entre l'église et le linéaire commercial de la rue Jean Jaurès
- Liaisons douces existantes

En matière de paysage urbain

- Améliorer la qualité des espaces publics
- Préserver le parc Honoré de Balzac
- Créer un parc urbain de proximité
- Mettre en valeur les entrées de ville par des aménagements paysagers valorisants
- Assurer un traitement paysager et vert
- Garder la mémoire de la ferme
- Arbre remarquable à protéger